

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

Le 18 juin 2014

**CONSEIL DE PARIS**

**Conseil Municipal**

**Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 16 et 17 juin 2014**

**2014 DPE 1013** Signature du contrat de bassin « Plaines et coteaux de la Seine centrale urbaine ».

**M<sup>me</sup> Célia BLAUEL, rapporteure.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet en délibération en date du 3 juin 2014, par lequel Madame la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer le contrat de bassin ci-annexé ;

Sur le rapport présenté par Madame Célia BLAUEL au nom de la 4<sup>ème</sup> Commission,

Délibère :

La Maire de Paris est autorisée à signer le contrat de bassin « Plaines et coteaux de la Seine centrale urbaine », reflétant un engagement collectif, afin d'atteindre le bon état écologique des eaux de surface et souterraines conformément à la Directive-cadre européenne sur l'eau (DCE) à horizons 2015, 2021, 2027.